

Justificatifs à fournir OBLIGATOIREMENT (à retourner avec cet imprimé) :

- Attestation de paiement (ou facture) au nom du parent résident permanent sur le Guillestrois-Queyras (à télécharger en ligne sur le site de la Région SUD si vous ne l'avez pas imprimé)
- Certificat de scolarité
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- RIB.

A déposer auprès de votre mairie avant le 31/12/2023
Attention tout dossier incomplet ou toute demande déposée après cette date
ne seront pas traités.

PROTECTION DES DONNEES :

Les informations recueillies dans ce formulaire sont conservées pendant la durée légale (10 ans) pour la gestion des demandes d'aide au transport scolaire. Ces informations sont destinées au service intercommunal habilité. Ce traitement de données relève de l'exercice d'une mission d'intérêt public dont est investie la communauté de communes du Guillestrois-Queyras en application du règlement général sur la protection des données (article 6 1 et de la loi Informatique et Libertés modifiée). Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de modification, de limitation de vos données en contactant notre Délégué à la protection des données à l'adresse suivante : rgpd@comcomgq.com ou par voie postale : Communauté de communes du Guillestrois-Queyras – Passage des écoles – 05600 Guillestre

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation (plainte) à la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/webform/adresser-une-plainte> ou par voie postale : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07